

Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation

Fiche n°3.1
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à créer des aménagements permettant de préserver, restaurer, et développer la biodiversité sur le territoire communal. Ceux-ci viseront à protéger et valoriser la faune et la flore. Des exemples d'aménagements pouvant être mis en place sont les suivants :

- Ensemencement de prés fleuris
- Installation de nichoirs
- Programme « Yes we plant »
- Création de mares
- Installation de ruches
- Protection de sites de nidification durant les périodes propices
- Poursuite des actions déjà présentes (Fauchage tardif, Plan Maya, semaine de l'Arbre, etc.)

Le projet vise de plus l'éducation et la sensibilisation à l'écologie afin d'inciter toute personne à respecter son environnement (notamment via la gestion des déchets) et à mettre en place des aménagements sur parcelles privées (par exemple petites zones sauvages dans le jardin).

2. Justification du projet

La commune possède une structure écologique de grande qualité composée de cours d'eau, de bois, d'un réseau bocager et de cultures. Ceux-ci abritent un nombre élevé d'espèces faunistiques et floristiques. On retrouve également dans la commune une réserve forestière, 6 réserves naturelles, 6 périmètres Natura 2000 (29% du territoire), 54 sites de grand intérêt biologique (SGIB), 5 cavités souterraines d'intérêt scientifique et 44 arbres remarquables. Cependant, selon le PCDN, le patrimoine naturel « se détériore de jour en jour ».

Les habitants ont d'ailleurs souligné la qualité de la biodiversité et de l'environnement en général, mais certains ont constaté une perte de biodiversité et un manque de valorisation des richesses naturelles et de l'environnement.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 – Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 1.4 – Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.3 – Création de jardins/potagers partagés (à Philippeville-centre)
- Projet 2.5 – Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 – Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 - Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



1. Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité



4. Soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Elaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) et d'un Guide Communal d'Urbanisme (GCU)

Fiche n°3.2
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à mettre en place 2 outils d'aménagement du territoire pour la commune :

Le schéma de développement communal est un outil indicatif qui « *définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal. L'analyse contextuelle comporte les principaux enjeux territoriaux, les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire* » (CoDT art. D.III.4).

Le guide communal d'urbanisme est un outil indicatif qui « *décline, pour tout ou partie du territoire communal, les objectifs de développement territorial du schéma de développement du territoire, du schéma de développement pluricommunal et des schémas communaux en objectifs d'urbanisme, par des indications, en tenant compte des spécificités du ou des territoires sur lesquels il porte* » (CoDT art. D.III.4).

2. Justification du projet

Les habitants des villages de Philippeville ont communiqué leur peur de voir les villages menacés par le manque d'intégration des nouvelles constructions, la transformation des anciennes fermes en appartements et l'étalement de l'habitat en ruban, en lien avec une forte attractivité du territoire et donc une croissance de sa population. Cela est d'autant plus important que ces villages une qualité architecturale, patrimoniale et paysagère importante. Un encadrement et une maîtrise de l'urbanisation des villages est donc indispensable selon les habitants, en particulier dans les villages où il existe encore d'importantes réserves foncières.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche transversale en lien avec toutes les autres fiches

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



1. Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité



2. Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager



3. Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale



4. Soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



6. Faciliter l'accès au logement pour tous et pallier à l'isolement de certains domaines et villages



7. Développer le réseau de circulation cyclable et piétonne et les systèmes de transport alternatifs à la voiture individuelle



8. Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



9. Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement



10. Capitaliser sur l'importante ressource bois et soutenir de nouvelles filières innovantes



11. Soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

1. Description du projet

Le projet vise l'amélioration de l'offre en matière d'accueil de la petite enfance via la création de lieux destinés à cet accueil. Différentes solutions peuvent être envisagées et peuvent voir le jour via la construction d'un nouveau bâtiment ou la réhabilitation d'un bâtiment abandonnés ou insalubres :

- Crèche collective : La mise en œuvre d'une crèche est régie par des règles strictes. Celles-ci sont édictées dans un arrêté spécifique : « *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant approbation des modalités fixées par l'ONE du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil* ».
- Services d'Accueil d'Enfants (SAE) : il est soumis à la législation de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. L'accueillante d'enfants a une capacité d'un à quatre enfants équivalents temps plein. Les accueillantes d'enfants peuvent accueillir des enfants à domicile en adaptant leur logement. L'accueillante d'enfants peut être soit salariée, soit conventionnée ou autonome.
- Halte-garderie : il s'agit d'un mode d'accueil pour les enfants de 3 mois à 5 ans. Les enfants vivent là leur première expérience de vie sociale et collective, encadrés par une équipe formée, compétente, et dans le cadre d'une démarche éducative. C'est un service administré regroupant l'éducation, la santé, l'action sociale et les administrations publiques, auxquelles sont jointes les associations. Elle rencontre des demandes d'accueil temporaire, pour quelques heures dans la journée.
- Jardin d'enfants : c'est une structure d'éveil qui accueille des enfants de 2 à 6 ans sous la responsabilité d'éducateurs de jeunes enfants

2. Justification du projet

Malgré un éventail de services proposés au sein de la commune, les consultations villageoises ont mis en avant le manque de places d'accueil dans les crèches et chez les accueillantes, qui sont pourtant des services permettant d'attirer les jeunes couples sur l'entité.

Rendre les villages attractifs, et particulièrement pour les jeunes couples, est en effet un enjeu important de la commune, qui doit faire face à une réduction de la part des moins de 45 ans, ce qui impacte la fréquentation des commerces et des services, ainsi que la pérennité des villages.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 3.2 : Elaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) et d'un Guide Communal d'Urbanisme (GCU)
- Projet 3.14 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base


5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité

Fiche n°3.4
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à réaménager de manière conviviale et intégrée l'espace public du village de Jamagne. Celui-ci pourra par exemple proposer des équipements légers permettant aux habitants et promeneurs de s'arrêter (tables, bancs, etc.), se reposer et de partager des moments de convivialité. Des équipements comme des boîtes à livres, panneaux didactiques, fourches à vélo, etc. peuvent également être prévus afin de contribuer à cette convivialité.

Cet espace de convivialité devra de plus être sécurisé, facilement accessibles, ouverts à tous (intergénérationnalité), et verdurisé (plantations, zones vertes, aménagement en faveur de la biodiversité, etc.).



2. Justification du projet

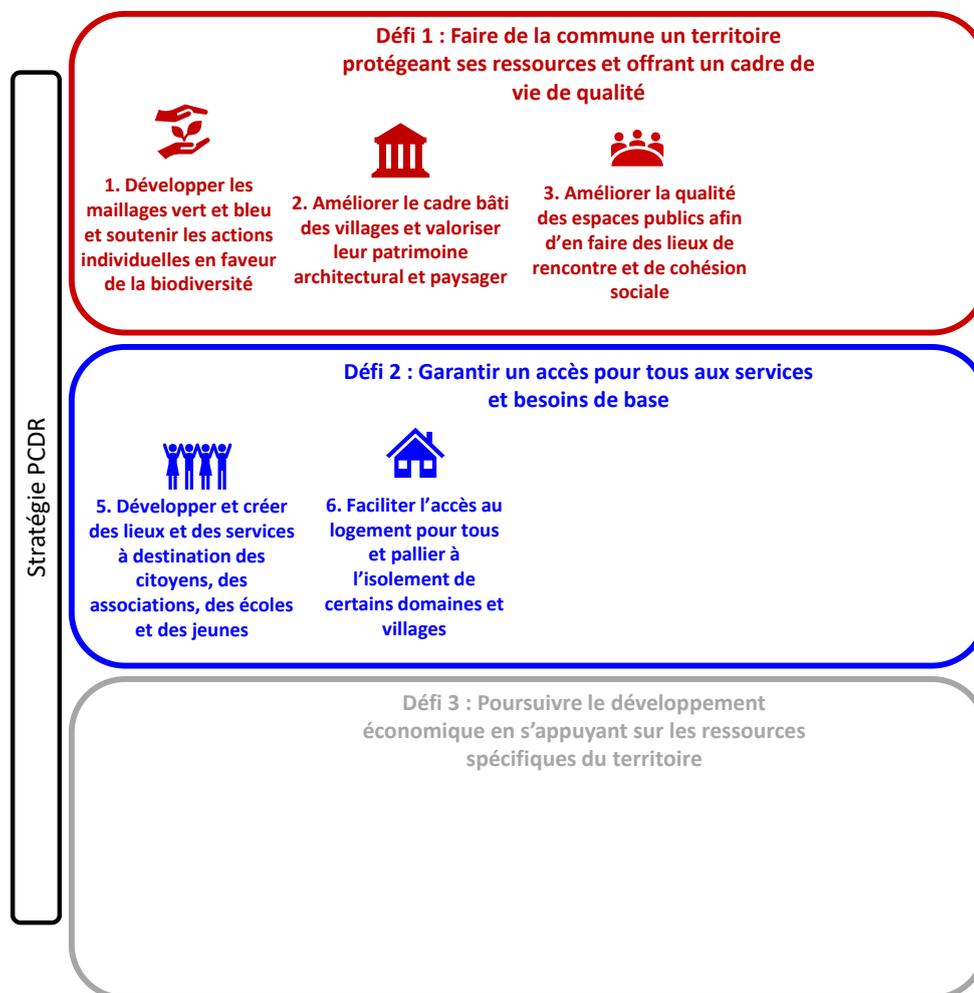
Le diagnostic du PCDR a mis en évidence que le territoire de Philippeville possède une série d'espaces publics aménagés sous la forme de places, dont la qualité de l'aménagement peut varier du tout au tout. Bien que Jamagne possède un espace public de qualité, celui-ci ne comporte aucun aménagement valorisant la convivialité. En effet, il n'est composé que d'une surface entièrement asphaltée. Des aménagements tels que décrits ci-dessus permettront dès lors de favoriser la cohésion et la dynamique sociale dans le village.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti

- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.1 : Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation
- Projet 3.7 : Aménagement de l'espace public de Roly en espace de convivialité
- Projet 3.5 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR



Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent

Fiche n°3.5
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste d'une part à rénover les plaines de jeux déjà présentes au sein de l'entité (14) et où la nécessité se faire ressentir (problème de sécurité, dégradation, etc.), et d'autre part, à en créer de nouvelles dans les villages ou domaines où elles n'existent pas encore.

Dans certains villages, ce projet peut être couplé à l'aménagement de l'espace public, les plaines de jeux apportant une convivialité supplémentaire à ces derniers.

L'aire de jeux doit rester de taille adaptée et peut comprendre plusieurs éléments comme des balançoires, des toboggans, des bacs à sables, des jeux à oscillation par ressort, des ponts de singes, des planches à bascules, des tourniquets, etc. De manière générale, elle doit se trouver dans un lieu relativement sécurisé par rapport à la circulation routière, et à la vue de tout un chacun afin d'avoir un contrôle social.

2. Justification du projet

La commune possède 14 plaines de jeux réparties sur son territoire, mais certaines villages (Jamiolle, Roly, Omezée, Merlemont, Sautour, Samart et Villers-en-Fagne) n'en possèdent pas. Ce genre d'espaces constitue pourtant des lieux de rencontre en plein air permettant de renforcer la cohésion des habitants.

Lors des réunions villageoises, les habitants ont d'ailleurs précisé qu'ils appréciaient ces nombreuses plaines de jeux, notamment au Parc de la Vignette (Surice), mais déploraient que certaines manquent de jeux, soient en mauvais état ou présentent des problèmes de sécurité.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



1. Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité



2. Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager



3. Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



6. Faciliter l'accès au logement pour tous et pallier à l'isolement de certains domaines et villages

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle

Fiche n°3.6
Priorité : lot 3

1. Description du projet

L'objectif de cette fiche projet est de créer une maison de village à Fagnolle avec une salle qui permettrait d'accueillir des événements multiples (fêtes, mariages, baptêmes, communion, réunions professionnelles, conférences, festivals, journées d'action...). En termes d'utilisation, la maison de village doit être polyvalente et non dédiée à une activité spécifique. On y retrouve alors des espaces associatifs pour les villageois, des locaux pour diverses réunions, des mouvements de jeunesse ou de plus grands espaces pour des événements familiaux festifs.

Une partie du bâtiment pourra de plus être dédiés à un centre de découverte de la nature, qui permettrait aux promeneurs de s'y arrêter et de découvrir les caractéristiques de la nature environnante dans laquelle ils peuvent aller se promener.

2. Justification du projet

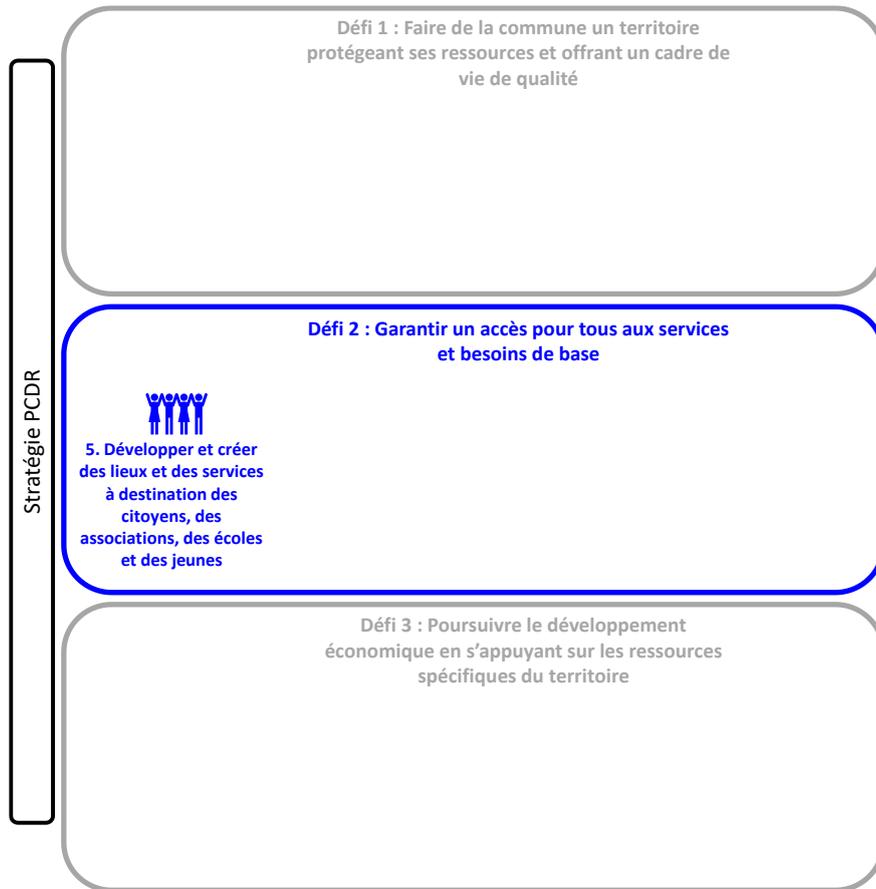
La commune de Philippeville possède 6 maisons de villages. Tous les villages de l'entité ne disposent donc pas de leur maison de village, et c'est le cas à Fagnolle. Les habitants ont donc émis le souhait de voir revenir une maison de village à cet endroit, qui permettrait de plus à Fagnolle de réintégrer les plus beaux villages de Wallonie.

Le village se situe de plus à proximité de sentiers de promenades, dont l'ancienne ligne 156 du RAVeL. Au vu de la qualité et de la quantité du réseau naturel de l'entité, il a été demandé de créer, en lien avec la maison de village, un centre de découverte de la nature. Celui-ci permettrait de mettre en avant ce patrimoine naturel, de sensibiliser touristes et habitants, et de développer le tourisme naturel et les promenades autour du village.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Création d'une maison de village à Romedenne par l'acquisition et l'aménagement du cercle Saint-Joseph
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.12 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.9 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR



Création d'une maison de village au Domaine de la forêt de Neuville

Fiche n°3.7
Priorité : lot 3

1. Description du projet

La maison de village est une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants. L'idée est de soutenir la dynamique du parc résidentiel du Domaine de la Forêt à travers un lieu de rencontre facilement accessible pour tous les citoyens. En termes d'utilisation, la maison de village doit être polyvalente et non dédiée à une activité spécifique. On y retrouve alors des espaces associatifs pour les villageois, des locaux pour diverses réunions, des mouvements de jeunesse ou de plus grands espaces pour des événements familiaux festifs.

2. Justification du projet

Lors des consultations citoyennes, les habitants ont souligné l'absence de locaux de rencontre (Maison de Village) dans le Domaine de la Forêt à Neuville. Les habitants ont donc émis le désir d'avoir une maison de village à cet endroit, ce qui permettrait d'accueillir des événements et de renforcer la cohésion entre les habitants.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.4 – Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 3.6 : Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.9 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Projet 3.11 – Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.15 – Développement des infrastructures et activités sportives
- Projet 3.16 – Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Création d'une maison de village à Romedenne

Fiche n°3.8

Priorité : lot 3

1. Description du projet

L'objectif de cette fiche projet est de créer une maison de village à Romedenne, avec une salle qui permettrait d'accueillir des évènements multiples (fêtes, mariages, baptêmes, communion, réunions professionnelles, conférences, festivals, journées d'action...). En termes d'utilisation, la maison de village doit être polyvalente et non dédiée à une activité spécifique. On y retrouve alors des espaces associatifs pour les villageois, des locaux pour diverses réunions, des mouvements de jeunesse ou de plus grands espaces pour des événements familiaux festifs.

Un espace pouvant servir de maison de village est déjà présent dans le village. Il s'agit du cercle Saint-Joseph, dont le bâtiment a déjà en partie été rénové. Celui-ci étant privé, le projet pourrait viser l'acquisition de ce bâtiment par la commune afin de l'aménager en maison de village.

2. Justification du projet

La commune de Philippeville possède 6 maisons de villages. Tous les villages de l'entité ne disposent donc pas de leur maison de village, et les habitants ont donc émis le souhait de voir revenir une maison de village à Romedenne.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 1.4 : Embellissement et sécurisation des villages de l'entité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 3.6 : Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.9 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



2. Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages

Fiche n°3.9
Priorité : lot 3

1. Description du projet

La présente fiche-projet propose la mise en place d'une Agence de Développement Local (ADL). La mise en place de cette ADL a pour but de soutenir les projets et les activités économiques qui sont intégrées de manière cohérente au sein du territoire. Cette ADL aura notamment comme mission de développer l'économie locale et les commerces dans les villages afin de les redynamiser.



2. Justification du projet

Comme dans de nombreuses communes rurales, les villages de Philippeville souffrent d'une disparition des petits commerces de proximité. En effet, la plupart des commerces se regroupent à Philippeville même et les villages se sentent de plus en plus isolés. La création d'une ADL pourra dès lors permettre d'aider à redévelopper les commerces dans les villages.

Celle-ci pourra aussi mettre en place des mesures permettant de développer l'économie locale, qui permettra à la commune de ne plus uniquement devoir dépendre des grands pôles d'activités ou des grandes entreprises.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Projet 3.10 : Mise en place d'actions visant à soutenir les agriculteurs, tout en maximisant la cohésion entre les agriculteurs et les citoyens
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



8. Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



9. Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement



10. Capitaliser sur l'importante ressource bois et soutenir de nouvelles filières innovantes



11. Soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

Mise en place d'actions visant à soutenir les agriculteurs, tout en maximisant la cohésion entre les agriculteurs et les citoyens

Fiche n°3.10
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place des actions permettant de soutenir les agriculteurs dans la transition de leur métier (diversification, respect de l'environnement, etc.). Cela peut passer par des mesures aidant les agriculteurs à développer la biodiversité, développer des circuits-courts avec par exemple la mise en place d'une halle pour produits locaux, la création de circuits touristiques des producteurs locaux, etc.

Une clé de la réussite de ce projet sera une bonne communication et cohésion entre agriculteur et citoyen. Celles-ci pourront être renforcée via des actions tels que la participation aux journées « fermes ouvertes », une éducation des enfants pour rapprocher citoyens et agriculteurs, ou encore la création d'une charte entre citoyens et agriculteurs.

2. Justification du projet

Les agriculteurs, de moins en moins nombreux sur le territoire communal, sont globalement satisfaits des relations entretenues avec le reste de la population mais il arrive qu'ils soient confrontés à un manque de compréhension des exigences du métier d'agriculteur et des nuisances potentielles (charroi, bruit, odeur, propreté des routes). Inversement, certains habitants se plaignent du manque de compréhension des agriculteurs à leurs égards. De plus, le PCDR vise comme objectif de soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement, qui ne pourra se faire que via un soutien à ces agriculteurs.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Projet 3.9 : Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



1. Développer les maillages vert et bleu et soutenir les actions individuelles en faveur de la biodiversité



4. Soutenir la transition énergétique via des solutions locales et concrètes

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



8. Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



9. Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement

Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines

Fiche n°3.11
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à offrir à toutes les associations de la commune (sportives, culturelles, de loisirs) un ensemble d'outils de communication, de gestion et d'agendas performants afin d'avoir une meilleure visibilité des activités villageoises. Cet outil devra être mis à disposition par la Commune et géré par une personne. Il devra éventuellement être développé par un expert externe et être régulièrement mis à jour par les services communaux.

2. Justification du projet

Le souhait des habitants de Philippeville est de dynamiser les villages et d'augmenter la cohésion sociale au sein de ceux-ci. Le secteur associatif est riche dans la région, et une augmentation de leur visibilité et des contacts avec les citoyens permettra de garantir une convivialité d'autant plus importante dans les villages, les domaines, et entre ceux-ci.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 2.3 : Création de jardins/potagers partagés (à Philippeville-centre)
- Projet 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.5 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent
- Projet 3.6 : Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.10 : Mise en place d'actions visant à soutenir les agriculteurs, tout en maximisant la cohésion entre les agriculteurs et les citoyens
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.12 : Mise en place d'actions par ou pour les jeunes
- Projet 3.15 : Développement des infrastructures et activités sportives
- Projet 3.16 : Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



3. Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

Fiche n°3.12

Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à créer ou promouvoir des activités à destination des jeunes au sein de la commune. Le moyen le plus concret d'encourager les jeunes à participer de manière spontanée à ces activités sera de mettre en place un budget à destination de ces activités. Celui-ci pourra ensuite être mis à disposition des différents clubs de jeunes (conseil des jeunes, scouts, etc.) sur base d'une motivation de leur projet. Des exemples de projets pouvant être mis en place sont : activités culturelles, jeux intervillages, organisation de concours d'activités sportives ou ludiques, etc.

2. Justification du projet

A Philippeville, un habitant sur cinq a moins de 20 ans. Les jeunes représentent donc une part importante de la population. Le souhait a donc été émis de proposer des activités permettant aux jeunes de se retrouver et de favoriser la cohésion sociale entre ceux-ci.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 2.1 : Création de logements Tremplin pour les jeunes
- Projet 2.4 : Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Projet 2.5 : Aménagement de l'espace public de Fagnolle en espace de convivialité
- Projet 2.6 : Aménagement de l'espace public de Romedenne en espace de convivialité
- Projet 2.7 : Aménagement de l'espace public de Samart en espace de convivialité
- Projet 3.4 : Aménagement de l'espace public de Jamagne en espace de convivialité
- Projet 3.6 : Création d'une maison de village et d'un centre de découverte de la nature à Fagnolle
- Projet 3.7 : Création d'une maison de village au Domaine de la forêt à Neuville
- Projet 3.8 : Création d'une maison de village à Romedenne
- Projet 3.11 : Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Projet 3.15 : Développement des infrastructures et activités sportives

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



8. Améliorer l'efficacité de l'action communale et poursuivre l'intégration de l'approche participative

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire

Aménagement de la Caserne des Fours de Philippeville et de ses abords

Fiche n°3.13
Priorité : lot 3

1. Description du projet

La Caserne des Fours des Philippeville, située Rue de la Reine 9 à Philippeville, a été classée comme monument et comme site le 10 juin 1982. Il s'agit d'un ancien bâtiment militaire érigée à la fin du 18e siècle.



Google Street View 2021

Le projet vise la rénovation de ce bâtiment afin que de nouvelles activités puissent venir s'y implanter (par exemple des activités touristiques). Cette rénovation serait de plus l'occasion d'aménager les abords de la caserne, et notamment le grand terrain situé entre celle-ci et la rue de la Roche. Ce dernier a en effet été dégagé mais sert actuellement de parking. Le projet permettrait d'y amener une végétation et une biodiversité au centre de la Ville.



2. Justification du projet

La Caserne des Fours est un bâtiment classé mais actuellement laissé à l'abandon. Le souhait de la Ville est donc de pouvoir le rénover afin de préserver un élément du patrimoine et d'avoir un bâtiment permettant le développement d'activités. Plusieurs projets ont été envisagés dans celui-ci et devront donc être affinés.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.2 : Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Projet 1.3 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine bâti
- Projet 3.1 : Réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité et actions de sensibilisation

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



2. Améliorer le cadre bâti des villages et valoriser leur patrimoine architectural et paysager

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

Mise en place d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire communal et valorisation des ressources locales

Fiche n°3.14
Priorité : lot 3

1. Description du projet

Ce projet vise à mettre en place des unités de productions d'énergie renouvelables sur le territoire, avec pour objectif de mobiliser la dynamique et l'épargne citoyenne afin de réduire la dépendance de la commune aux énergies fossiles.

L'énergie renouvelable s'oppose aux énergies fossiles : pétrole, charbon, gaz naturel... Ces dernières ont connu leur heure de gloire pendant de nombreuses décennies. Elles sont dites fossiles parce qu'il aura fallu des millions d'années pour que tous ces éléments s'enrichissent du carbone qui les rend combustibles. Ces énergies dites "fossiles" sont donc par nature limitées.

A contrario, les énergies renouvelables ont la particularité d'être engendrées par des éléments qui se régénèrent en permanence et rapidement : soleil, eau, air, La commune de Philippeville possède notamment comme avantage les nombreux bois recouvrant son territoire. Cette filière bois pourrait donc être développée dans une optique de production d'énergie.

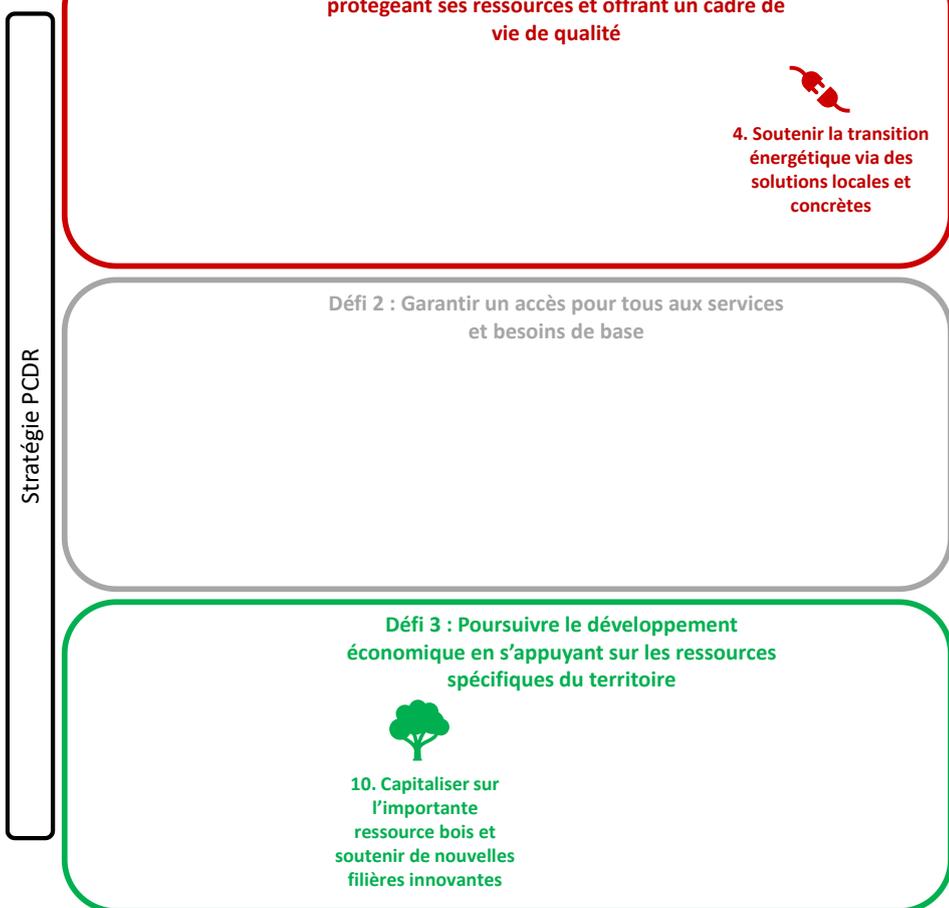
2. Justification du projet

Dans un contexte actuel de réchauffement climatique, le rôle des communes est important dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES). L'exemplarité des communes passe par la maîtrise et une meilleure gestion de leur consommation énergétique, ce afin de pouvoir insuffler une dynamique forte auprès de sa population. En plus de la maîtrise des productions actuelles, 5 différentes énergies renouvelables sont identifiées, avec pour chacune des propriétés spécifiques dont l'homme a su tirer profit sans porter atteinte à la Terre à savoir :

- L'énergie solaire
- La géothermie
- L'éolien
- L'énergie hydraulique
- La biomasse

La Transition Energétique, est sur toutes les lèvres : afin d'atténuer les effets du réchauffement climatique et éviter de connaître des inondations exceptionnelles, nous devons impérativement revoir la manière dont nous produisons et consommons l'énergie, et aller vers un nouveau système, plus en phase avec nos réalités. Pour cela, il nous faudra devenir moins dépendant aux énergies fossiles, recourir plus aux énergies d'origine renouvelable, et faire évoluer nos comportements, qu'ils soient qualitatifs (meilleure efficacité, moins de gaspillages) ou quantitatifs (sobriété)...

3. Lien à la stratégie du PCDR



15. Développement des infrastructures et activités sportives

Fiche n°3.15

Priorité : lot 3

1. Description du projet

Le projet vise à compléter l'offre qui existe déjà, notamment par l'installation d'infrastructures pour des sports non encore présents. Il serait utile dans un premier temps, d'identifier les besoins des habitants (enfants, jeunes, adultes, seniors) et de définir des localisations potentielles. Les conseils consultatifs (enfants, jeunes, aînés, CLDR) et les clubs de sport existants, pourraient réfléchir ensemble et émettre des propositions. La Commune pourrait essayer d'obtenir des subsides auprès de la Région wallonne (via Infrasports).

2. Justification du projet

Le sport est un élément important de santé publique. Offrir aux citoyens des infrastructures de qualité incitera ces derniers à exercer de l'activité physique. Par ailleurs, avec le développement d'infrastructures nouvelles, de nouveaux clubs sportifs pourraient voir le jour, ce qui participera également à la vie locale et la cohésion sociale. Ce projet répond parfaitement aux demandes des citoyens émises lors des différentes phases de consultation citoyenne.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Projet 1.1 : Création d'un réseau cyclo-piéton intervillages (trans)communal
- Projet 3.5 : Rénovation et création de plaines de jeux dans les villages et dans les Domaines d'Habitat Permanent

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité



3. Améliorer la qualité des espaces publics afin d'en faire des lieux de rencontre et de cohésion sociale

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes



7. Développer le réseau de circulation cyclable et piétonne et les systèmes de transport alternatifs à la voiture individuelle

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur

16. Mise en place d'infrastructures permettant de développer et favoriser les circuits courts

Fiche n°3.16

Priorité : lot 3

1. Description du projet

L'objectif du projet est de mettre en place des infrastructures pour développer et valoriser les produits locaux et donc favoriser les circuits courts.

Plusieurs actions existent déjà sur le territoire de Philippeville tels que « Le Potager des Saisons » (magasin de produits locaux et de saisons), « nature Nature », ou encore un point relais CoopESEM. L'idée du projet est donc de compléter les actions déjà menées et d'aider à la mise en place concrète d'infrastructures nécessaires au développement des circuits courts et à la diversification agricole. Ceci pourrait passer par la création d'un magasin, d'un e-shop, ou encore d'un hall-relais.

2. Justification du projet

Le souhait des habitants de Philippeville est de voir se développer une offre diversifiée de produits locaux sur le territoire, ce qui nécessite la mise en place d'infrastructures à disposition des producteurs locaux.

Lien avec d'autres fiche-projets :

- Fiche 1.2 – Développement de l'office du tourisme et de nouvelles infrastructures touristiques
- Fiche 2.5 – Mise en place d'outils permettant de développer la démocratie participative et la communication
- Fiche 2.8 – Mise en place d'unités de production d'énergies renouvelables sur le territoire communal et valorisation des ressources locales
- Fiche 3.14 – Création d'une agence de développement local (ADL) et mise en place de mesures permettant de développer l'économie locale et les commerces dans les villages
- Fiche 3.15 – Mise en place d'actions visant à soutenir les agriculteurs, tout en maximisant la cohésion entre les agriculteurs et les citoyens
- Fiche 3.16 – Mise en place de mesures favorisant les partenariats entre les associations locales et entre les citoyens pour développer/maintenir la convivialité dans les villages et dans les domaines
- Fiche 3.17 – Mise en place d'actions par ou pour les jeunes

3. Lien à la stratégie du PCDR

Stratégie PCDR

Défi 1 : Faire de la commune un territoire protégeant ses ressources et offrant un cadre de vie de qualité

Défi 2 : Garantir un accès pour tous aux services et besoins de base



5. Développer et créer des lieux et des services à destination des citoyens, des associations, des écoles et des jeunes

Défi 3 : Poursuivre le développement économique en s'appuyant sur les ressources spécifiques du territoire



9. Soutenir une diversification agricole orientée sur la qualité des produits, le circuit-court et le respect de l'environnement



11. Soutenir une nouvelle culture entrepreneuriale, en particulier dans le commerce



12. Développer l'offre touristique et viser l'efficacité du secteur